

NEWS - Sénégal

LE BULLETIN MENSUEL, SEPTEMBRE 2025

INTRODUCTION

En septembre 2025, l'actualité sécuritaire du Sénégal a été marquée par une série d'incidents survenus dans plusieurs régions et touchant divers segments de la population. Selon les données recueillies par le Système National d'Alerte Précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal, **222 incidents** ont été enregistrés dans plusieurs domaines sensibles tels que **crimes organisés et extrémisme violent, démocratie et gouvernance, femmes, paix et sécurité ainsi que sécurité environnementale**. Ce chiffre est en baisse par rapport au mois d'**août 2025 où 491 incidents ont été recensés**. Toutefois, les conséquences demeurent toujours préoccupantes avec **66 morts, plus de 300 blessés et des dégâts matériels**.

Le présent rapport vise à analyser les principaux incidents signalés par le système NEWS de WANEP et à formuler des recommandations stratégiques à l'attention des décideurs et parties prenantes, dans l'optique de favoriser des actions concrètes en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité nationale.

I. CRIMES ORGANISES ET EXTREMISME VIOLENT (COEV)

Dans le cadre de la thématique COEV, **77 incidents** ont été recensés occasionnant sept (07) morts et six (06) blessés au cours du mois de septembre. La répartition des faits signalés est la suivante :

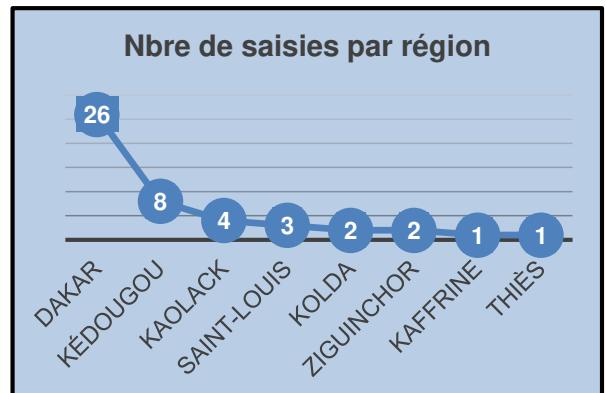
- | | |
|--|---|
| ✚ 47 cas de trafic ou saisie de drogue
✚ 08 cas d'escroquerie /Fraude
✚ 06 cas d'attaque/ agression à main armée
✚ 05 cas d'homicide
✚ 03 cas de vol de bétail
✚ 03 cas de trafic de faux billets
✚ 02 cas de trafic de médicaments | ✚ 02 cas de coups et blessures volontaires
✚ 01 cas de bataille rangée |
|--|---|

1.1. Au cours du mois de septembre, les forces de sécurité ont mené une série d'opérations d'envergure contre le trafic de stupéfiants, principalement sur la base de renseignements ciblés. Les saisies effectuées témoignent de la variété des drogues en circulation, parmi lesquelles le chanvre indien, la cocaïne, le crack, le kush, l'ecstasy, du haschich... Au total, 63 kg de chanvre indien, 273,25 kg de cocaïne, 90 képas de kush, 467 cornets de chanvre indien et 170 comprimés d'ecstasy etc. ont été saisis. Parmi les opérations les plus significatives figurent :

Le dimanche 14 septembre, la Brigade du commissariat central de Kédougou a interpellé un homme de 35 ans au quartier Togoro, pour trafic de drogue. La perquisition de son domicile a permis de saisir **15 kilogrammes de chanvre indien, 160 cornets, 180 comprimés de Tramadol**, ainsi que divers objets et une somme de 3 000 FCFA. Le suspect, qui a reconnu les faits et déclaré s'être approvisionné auprès d'un Malien pour 3 millions de FCFA, a été placé en garde à vue pour trafic de stupéfiants et de produits pharmaceutiques prohibés

Le mardi 16 septembre, les agents du Bureau des Douanes de Kalifourou (Kolda) ont saisi une cargaison de **272,25 kilogrammes de cocaïne**, répartis en 240 plaquettes, dissimulées dans une Renault Trafic immatriculée au Sénégal. La valeur de la drogue est estimée à plus de 21 milliards de F CFA. L'opération, menée sur la base d'un renseignement, a également permis l'interpellation de trois étrangers. Les suspects sont placés à la disposition des autorités compétentes pour enquête.

Dans la nuit du 20 au 21 septembre, les éléments du commissariat central de Rufisque ont intercepté un motocycliste transportant 19 blocs de chanvre indien, soit **19 kilogrammes**, dans son sac à dos. L'opération, menée suite à un renseignement, a permis l'arrestation d'un ressortissant guinéen âgé de 31 ans, domicilié à Darou Rahmene. Son acolyte a pris la fuite. Le mis en cause a été placé en garde à vue tandis que la drogue a été mise sous scellés.



1.2. Parmi les autres faits marquants relevant de cette thématique figurent les homicides, avec cinq (05) cas enregistrés dans les régions de Dakar (2 cas), Diourbel, Thiès, Kolda (1cas chacun). À titre d'illustration, les cas suivants comptent parmi les plus significatifs :

Dans la nuit du 3 septembre 2025, la Brigade de Recherches de Mbacké était intervenue au quartier Palène, où un homme de 72 ans a été mortellement agressé à coups de pierres. L'auteur présumé, un individu de 32 ans souffrant de troubles psychiatriques, a reconnu les faits avant d'être arrêté à son domicile. Placé en garde à vue, il devra répondre de ses actes tandis que les circonstances exactes du drame restent à élucider.

Quelques jours plus tard, **dans la nuit du samedi 6 septembre**, un drame s'est produit à Fass Mbao. Un jeune homme de 18 ans a été retrouvé mort, la gorge tranchée, près d'un couteau ensanglanté. Selon la police de Yeumbeul Sud, il aurait été poignardé par un ami âgé de 20 ans, interpellé peu après et passé aux aveux. Le différend, à l'origine de deux altercations successives, portait sur une dette de 1 500 FCFA et a finalement conduit à cette issue tragique. L'enquête est en cours.

À Vélingara (Kolda), une cérémonie de Kankourang a tourné au drame **dans la nuit du 13 septembre, aux environs de 23h00**. Une altercation a dégénéré, entraînant la mort d'un jeune homme de 19 ans, poignardé sur place. Le suspect, un peintre de 22 ans, avait pris la fuite vers la Gambie, mais a été rapidement interpellé à Bassé grâce à une coopération transfrontalière efficace. Il devrait être transféré à la gendarmerie de Vélingara pour répondre de ses actes.

Enfin, **dans la nuit du 20 au 21 septembre**, un autre drame a éclaté à Ngaparou, au quartier Gambourouk, lors d'une cérémonie de Kankourang. La victime âgée de 27 ans, a succombé à ses blessures après avoir été frappée à la tête avec des briques. L'auteur présumé, un jeune homme de 26 ans, nie les faits mais a lui-même été blessé par un coup de machette attribué à la victime. La gendarmerie de Ngaparou a interpellé le suspect et une enquête est ouverte.

Les homicides enregistrés en septembre traduisent une montée de la violence interpersonnelle, souvent issue de querelles banales ou de contextes festifs. L'implication récurrente de jeunes, à la fois victimes et auteurs, révèle une vulnérabilité sociale persistante. Ces drames rappellent la nécessité de renforcer la prévention communautaire, l'encadrement des pratiques culturelles et la prise en charge des troubles psychiatriques, afin de limiter la banalisation de la violence.

II. DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE

Entre le 15 et le 27 septembre 2025, plusieurs opérations menées par la Marine nationale et la Gendarmerie nationale ont mis en évidence l'ampleur et la persistance de l'émigration irrégulière par voie maritime et terrestre. Au total, 814 migrants ont été secourus ou interceptés au cours de cette période.

La Marine nationale a conduit trois interventions au large de Dakar, permettant de sauver 683 personnes. D'abord, le 22 septembre, une pirogue en provenance d'un pays voisin a été interceptée avec 259 passagers. Ensuite, le 25 septembre, une autre embarcation transportant 142 migrants a été arrêtée à 120 km des côtes, avec le soutien de l'Armée de l'Air. Enfin, le 27 septembre, une troisième pirogue en détresse transportant 282 personnes a été secourue. Tous les rescapés ont été débarqués à la Base navale Amiral Faye Gassama (Dakar) et confiés aux services compétents¹.

Quelques jours plus tôt, la Brigade de proximité de Ngor a interpellé le 15 septembre, 19 candidats à l'émigration irrégulière, dont trois mineurs, originaires de Guinée (12), du Sénégal (5), de Côte d'Ivoire (1) et du Mali (1). Le lendemain, le 16 septembre, la Brigade territoriale de Ouakam, avec l'appui de la Section spéciale de protection de l'environnement, a sauvé 112 migrants au large des Mamelles, à Dakar. La pirogue, partie de Gambie à destination de l'Espagne, avait dérivé après une panne et l'abandon du capitaine, actuellement recherché. Les rescapés dont 62 Gambiens, 33 Sénégalais et 17 Maliens ont été ramenés sains et saufs, pris en charge médicalement puis auditionnés.

Ces différentes opérations traduisent à la fois la pression migratoire croissante sur les côtes sénégalaises et la mobilisation renforcée des forces de défense et de sécurité pour sauver des vies humaines, démanteler les réseaux de passeurs et lutter contre l'émigration irrégulière.

Le mouvement citoyen « Rappel à l'ordre », fondé par l'ancien rappeur Abdou Karim Guèye alias Karim Xrum Xax, a organisé le vendredi 19 septembre une marche de protestation contre le régime en place, les restrictions des libertés et pour exiger la libération de plusieurs personnalités politiques et d'opinion. La mobilisation a réuni des membres de la société civile, des activistes, des responsables politiques et de nombreux citoyens. Les manifestants ont notamment réclamé la libération de Farba Ngom, Lat Diop, Khadim Ba, Badara Gadiaga, Tahirou Sarr et Abdou Nguer. Des figures politiques comme Thierno Alassane Sall, Moustapha Diakhaté et Abdou Mbow ont dénoncé un régime qualifié de dictatorial, injuste et violent, accusé de licencier arbitrairement des travailleurs pour les remplacer par des militants. Ils ont appelé à une mobilisation régulière pour « restaurer la démocratie » et contraindre le gouvernement à respecter l'État de droit. Selon les organisateurs, cette marche s'inscrit dans la continuité des précédentes mobilisations du mouvement et vise à maintenir la pression citoyenne afin de rappeler aux autorités leurs engagements et défendre les valeurs fondamentales de la République.

Par ailleurs, le ministère de l'Intérieur, Me Bamba Cissé, a annoncé le vendredi 26 septembre l'émission d'un mandat d'arrêt international contre le journaliste et patron de presse Madiambal Diagne, fondateur du groupe Avenir Communication et éditeur du journal « **quotidien** ». Recherché par la Division des investigations criminelles (DIC) après avoir ignoré une convocation, il a réussi à quitter le Sénégal dans la nuit du 23 au 24 septembre, malgré une interdiction de voyager, dans des conditions jugées « non élucidées ». En conséquence, Le chef de la Division des investigations criminelles (DIC) et le commissaire spécial de l'Aéroport International Blaise Diagne (AIBD) ont été suspendus provisoirement, dans l'attente des résultats d'une enquête interne. En outre, son épouse, ses deux fils et son marabout ont été placés en garde à vue à Dakar le 29 septembre pour « association de malfaiteurs »².

En outre, le ministre de l'Intérieur, a lancé plusieurs opérations de déguerpissement à Dakar, notamment à Soumbédioune, Colobane, Guédiawaye (marché Boubess) et Keur Massar, afin de libérer les voies publiques des occupations anarchiques. Toutefois, le 28 septembre, une altercation a éclaté à Keur Massar entre le maire de

¹ RTS, ÉMIGRATION IRRÉGULIÈRE : LA MARINE NATIONALE SECOURT 282 MIGRANTS AU LARGE DE DAKAR, <https://www.rts.sn/actualite/detail/a-la-une/emigration-irreguliere-la-marine-nationale-secourt-282-migrants-au-large-de-dakar>

² RT, Sénégal : Madiambal Diagne visé par un mandat d'arrêt international dans une affaire de corruption, <https://francais.rt.com/afrique/125774-senegal-madiambal-diagne-vise-par-mandat-d-arret-international-dans-affaire-de-corruption>

Keur Massar Sud, Bilal Diatta, et des journalistes couvrant l'opération. Le Syndicat des Professionnels de l'Information et de la Communication du Sénégal (SYNPICS) dans un communiqué, a dénoncé ces actes qu'il considère comme de graves atteintes à la liberté de la presse et a interpellé le ministre de l'Intérieur, l'invitant à garantir la sécurité des journalistes et techniciens, en particulier lors de ce type d'opérations sensibles.

III. FEMMES PAIX ET SECURITE

L'analyse des indicateurs dans cette thématique a fait état de **dix-huit (18) incidents et 04 morts** parmi lesquels :

- ⊕ **Dix (10) cas de viol**
- ⊕ **Deux (02) cas de coups et blessures volontaires**
- ⊕ **Un (01) cas d'assassinat**
- ⊕ **Un (01) cas de trafic de drogue**
- ⊕ **Un (01) d'agression armée**
- ⊕ **Un (01) cas d'attentat à la pudeur**
- ⊕ **Un (01) cas d'infanticide**
- ⊕ **Un (01) cas de suicide**

3.1 Les incidents de viol recensés en septembre révèlent plusieurs tendances préoccupantes. L'analyse des viols rapportés montre que les mineurs constituent les principales victimes, ciblées en raison de leur vulnérabilité. Les agresseurs, souvent issus de l'entourage, exploitent un rapport de confiance ou d'autorité pour les attirer dans des lieux isolés. Ces cas confirment le caractère prémedité et prédateur des agressions.

Le 7 septembre 2025 vers 10h, un homme de 25 ans a été accusé d'avoir violé avec violence un garçon d'environ 11 ans dans le quartier des HLM Biscuiterie à Dakar. L'agresseur aurait attiré l'enfant sous un faux prétexte avant de le violer sur la terrasse d'un immeuble. L'intervention rapide des riverains, alertés par les cris de la victime, a permis l'interpellation du suspect et conduit au commissariat.

Un individu de 25 ans a été arrêté à Rufisque pour des faits remontant à janvier 2025. Il est accusé, avec un complice, d'association de malfaiteurs, séquestration et viol collectif sur une adolescente de 14 ans présentant des troubles mentaux. La victime, disparue pendant deux jours, a subi des viols répétés. Un examen médical a corroboré ses déclarations, tandis que le principal suspect nie les faits. **Déféré le mercredi 10 septembre** au Tribunal de Grande Instance de Rufisque, le procureur a sollicité l'ouverture d'une information judiciaire.

3.2 Au-delà des violences sexuelles, le mois de septembre 2025 a également été marqué par plusieurs faits divers d'une extrême violence, incluant tant des conflits entre mineurs qu'un meurtre brutal et la mort tragique d'un élève coranique sous les coups de son maître.

En effet, à Mbour (Thiès), **le 4 septembre**, une dispute entre deux enfants de 9 ans a tourné au drame près du foirail du quartier ONCAD Santhié. Lors de la bagarre, l'un des enfants a poignardé son camarade dans le dos avec un couteau à pain, entraînant son transport d'urgence à l'hôpital. Le suspect a été interpellé et présenté au tribunal le 8 septembre, tandis qu'une enquête est en cours. La victime est sous surveillance médicale, et son état reste suivi de près.

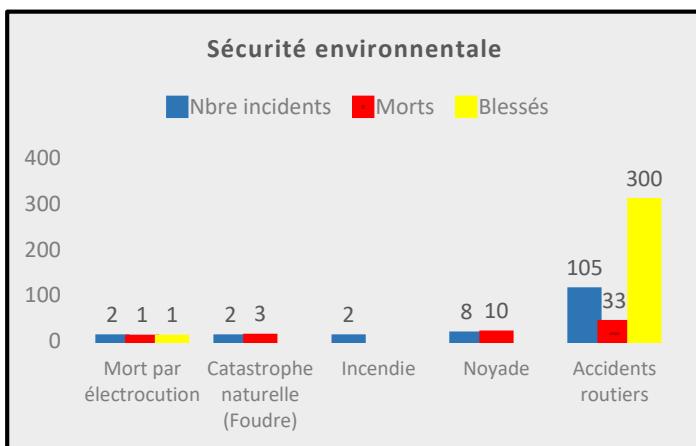
Le 10 septembre, un tailleur de 35 ans a été présenté au Tribunal de Dakar pour le viol présumé d'une élève de 19 ans. Se faisant passer pour un guérisseur, il l'avait convaincue de l'accompagner sur l'île de Ngor pour un rituel, avant de l'agresser sexuellement. La victime a porté plainte immédiatement auprès des gendarmes. Le suspect reconnaît la relation sexuelle mais la prétend consentie.

Le 22 septembre, deux hommes ont été présentés au parquet de Thiès pour des accusations de viol sur une mineure de 14 ans. L'enquête, ouverte suite au signalement de la mère, a révélé que l'adolescente était victime de l'un des accusés, un cohabitant, depuis près d'un an. Le second suspect est accusé de l'avoir violée en août 2025 après l'avoir attirée sous de faux prétextes.

À Ngaparou (Thiès), une femme de 43 ans, couturière, a été retrouvée assassinée le 18 septembre, son corps présentant de multiples coups de couteau et des fractures aux bras. Découverte derrière sa maison après qu'une mare de sang ait été remarquée par sa famille, la victime avait dîné la veille avec ses proches. La gendarmerie et les sapeurs-pompiers ont pris en charge la dépouille, transférée à la morgue de Mbour, tandis qu'une enquête est ouverte pour retrouver l'auteur du crime.

Le 23 septembre, à Ribot Escale (Koungheul), un élève coranique de 8 ans est décédé après avoir été battu violemment par son maître de 40 ans. Privé de repas la veille, l'enfant a succombé aux sévices corporels infligés par l'adulte, qui a tenté de faire passer la mort pour naturelle. Interpellé, le maître a reconnu avoir frappé l'enfant pour sanctionner son manque de maîtrise de la leçon et est poursuivi pour coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

IV. SECURITE ENVIRONNEMENTALE



L'actualité environnementale de ce mois a été marqué par une série de tragédies, avec **120 incidents** recensés ayant causé **56 décès, plus de 300 victimes**, ainsi que d'importants dégâts matériels. La répartition des incidents est la suivante:

- **105 accidents de la route**
- **08 cas de noyade**
- **02 cas chute mortelle**
- **02 cas d'incendie**
- **02 cas de catastrophe naturelle (Foudre)**
- **01 cas de mort par électrocution**

En septembre 2025, les accidents de la circulation ont été particulièrement meurtriers, avec plusieurs collisions de cars et minicars sur les axes Linguère–Matam, Kébémer et Mbour, faisant de nombreux morts et blessés. Les motocyclistes et piétons figurent aussi parmi les victimes, révélant leur forte vulnérabilité. La célébration du Gamou (naissance du Prophète Mahomet) a par ailleurs accentué les risques, avec plus de 250 victimes et 8 décès enregistrés.

Lors des célébrations du Gamou 2025 à Tivaouane³, Thiénaba et dans la circonscription de Kaolack⁴, les sapeurs-pompiers ont réalisé un total de **236 interventions, portant assistance à 318 victimes et constatant 12 décès. La majorité des interventions concernait des accidents de la circulation, avec notamment 88 accidents ayant fait 253 victimes et provoqué huit décès, dont celui survenu entre Matam et Linguère.**

Parmi les accidents les plus marquants figure celui du **3 septembre** sur l'axe Linguère–Matam, près de Loumbelana (Barkédi), où la collision entre un véhicule de transport et un camion stationné a fait **cinq (5 morts) et quinze (15) blessés**. Les victimes ont été évacuées vers les hôpitaux de Linguère et Matam, et une enquête a été ouverte pour élucider les causes du drame.

Deux jours plus tard, **le 5 septembre**, un autre accident survenu à Keur Balla Lo, à la sortie de Mbour (Thiès), a coûté la vie à **cinq (05) personnes**, après une collision entre un camion venant de Kaolack et une voiture particulière. Les secours et forces de l'ordre sont rapidement intervenus pour sécuriser les lieux.

De même, un accident survenu **le 8 septembre, vers 7 heures**, près du village de Gade Fall (Kébémer) entre une Citroën C5 et une charrette transportant plusieurs passagers, a fait trois morts et deux blessés graves, évacués au centre de santé de Kébémer. Le chauffeur, arrêté pour homicide involontaire, fait l'objet d'une enquête.

Enfin, le 14 septembre, un accident de la circulation qui s'est produit à l'entrée de la commune de Djilor, sur la RN9 (axe Passy-Djilor-Foundiougne, a causé trois morts et onze blessés, dont quatre graves, après l'éclatement d'un pneu d'un véhicule Toyota HIACE qui a fait plusieurs tonneaux. Les victimes ont été évacuées vers les hôpitaux de Passy, Foundiougne et Fatick, tandis qu'une enquête est ouverte.

³ Senego, Gamou 2025 à Tivaouane et Thiénaba : Sept décès enregistrés lors des interventions des pompiers, https://senego.com/gamou-2025-a-tivaouane-et-thienaba-sept-deces-enregistres-lors-des-interventions-des-pompiers_1875452.html

⁴ Le soleil, Bilan des sapeurs-pompiers à Kaolack et environs : 41 interventions dont cinq cas de décès, <https://lesoleil.sn/actualites/societe-fait-divers/bilan-des-sapeurs-pompiers-a-kaolack-et-environs-41-interventions-dont-cinq-cas-de-deces/>

Au-delà des accidents recensés, plusieurs cas de noyade (09) ont été signalés, provoquant dix (10) décès. Entre le 3 et le 16 septembre 2025, des noyades mortelles ont été enregistrées dans différentes régions du pays, notamment Louga, Tambacounda, Kolda, Ziguinchor et Thiès. Les victimes, toutes de sexe masculin, étaient âgées de 7 à 31 ans. Ces tragédies se sont produites dans des circonstances variées : baignades récréatives dans des mares ou bassins, bain rituel dans un fleuve, ou encore d'un acte de sauvetage. En effet, le 16 septembre 2025, deux enfants ont perdu la vie par noyade à Ziguinchor et à Ndome (Tivaouane). À Ziguinchor, un garçon de 7 ans a été emporté par les eaux du canal de Korentas, tandis qu'à Ndome (Thiès), un enfant d'une douzaine d'années, fils du chef du village, s'est noyé dans un bassin de rétention d'eaux pluviales après avoir perdu l'équilibre en se baignant avec des camarades. Dans les deux cas, les sapeurs-pompiers ont procédé au repêchage des corps, ensuite déposés dans les morgues hospitalières.

Par ailleurs, le Sénégal connaît une résurgence du MPOX (variole du singe) avec la confirmation de quatre cas en un mois, après une période sans infection active. En effet, le ministère de la Santé a annoncé le 24 septembre la détection de deux nouveaux cas à l'Institut Pasteur de Dakar. Ces patients avaient été en contact avec un Sénégalais diagnostiqué le 22 septembre, lui-même survenu après que le pays avait été déclaré « zéro cas actif ». Le premier cas, enregistré le 22 août chez un ressortissant étranger, avait été déclaré guéri le 1er septembre. Le deuxième cas concernait un Sénégalais symptomatique depuis le 11 septembre et hospitalisé le 21 septembre à l'hôpital Fann. Deux de ses contacts ont été testés positifs deux jours plus tard, illustrant une propagation rapide du virus. Les autorités précisent qu'aucun lien n'existe entre le premier et le deuxième foyer, et que les analyses génétiques révèlent des variants différents : Clade 1b pour le cas importé et Clade 2b pour le deuxième. Actuellement, 42 contacts des trois patients hospitalisés font l'objet d'un suivi médical, et l'état des malades à l'hôpital Fann reste stable⁵.

Dans la région de Saint Louis, à la frontière avec la Mauritanie, une flambée de fièvre de la vallée du Rift (FVR) a été constaté, une maladie virale transmise par les moustiques et les animaux infectés. En une semaine le bilan ne cesse de s'alourdir : 20 cas confirmés et au moins 8 décès, selon les données officielles. Les autorités parlent désormais d'une situation « critique » et appellent à une mobilisation communautaire d'urgence pour contenir l'épidémie.⁶

V. RECOMMANDATIONS

Au ministère de la jeunesse

- ✚ Renforcer les partenariats avec des entreprises locales et des institutions de formation professionnelle pour offrir des alternatives concrètes aux jeunes tentés par la migration irrégulière, en mettant l'accent sur des secteurs porteurs comme l'agriculture
- ✚ Mener des campagnes de sensibilisation au niveau communautaire sur les dangers de la migration irrégulière, en insistant sur le nombre élevé de morts et les conditions dangereuses du voyage.

Au ministre de la santé

- ✚ Informer les citoyens aux symptômes du MPOX et de la fièvre de la vallée du Rift ainsi que les mesures de prévention notamment l'hygiène des mains et l'évitement de tout contact avec les personnes infectées,
- ✚ Renforcer les mesures barrières afin d'empêcher la propagation de la maladie surtout dans les régions à fleuve

⁵ Apanews, Sénégal : quatre cas de Mpox confirmés en un mois, <https://fr.apanews.net/news/senegal-quatre-cas-de-mpoxy-confirms-en-un-mois/>

⁶ RTS.SN ; L'ÉPIDÉMIE PROGRESSE DANS LE NORD, 20 CAS CONFIRMÉS, 8 DÉCÈS/ <https://www.rts.sn/actualite/detail/a-la-une/fievre-de-la-vallée-du-rift-lepidemie-progresse-dans-le-nord-20-cas-confirms-8-deces>

Au ministère de la famille et des solidarités

- ⊕ Adopter des politiques qui favorisent l'autonomisation économique des femmes pour réduire leur vulnérabilité à la violence,
- Renforcer les campagnes nationales de sensibilisation sur les violences basées sur le genre, pour changer durablement les mentalités et les comportements.

Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique

- ⊕ Renforcement de la surveillance maritime et côtière à travers l'accroissement des moyens logistiques de la Marine et des brigades côtières pour lutter contre l'immigration irrégulière
- ⊕ Installer des barrières et signalisation autour des zones à risque (bassins, mares, canaux),
- ⊕ Intensifier la surveillance terrestre, maritime et fluviale dans les zones sensibles pour contrer le trafic illicite,
- ⊕ Intensifier les patrouilles dans les zones à risque afin de dissuader la criminalité,
- ⊕ Associer les populations aux dispositifs sécuritaires en facilitant le signalement d'incidents et comportements suspects,
- ⊕ Renforcer les contrôles routiers, afin de veiller au strict respect des règles de sécurité et de circulation

Aux organisations de la société civile

- ⊕ Utiliser des influenceurs, des artistes ou des leaders communautaires pour diffuser des messages de sensibilisation aux dangers de la migration irrégulière et du trafic de drogue, en ciblant spécifiquement les jeunes,
- ⊕ Mener des campagnes de sensibilisation régulières sur la prévention des violences domestiques, scolaires et interpersonnelles, en utilisant les langues locales et des canaux adaptés (radios communautaires, causeries...),
- ⊕ Multiplier les campagnes de sensibilisation dans les écoles, universités et quartiers sur les risques liés à la drogue, la violence et l'émigration irrégulière,
- ⊕ Collaborer avec le ministère de la Famille pour sensibiliser aux violences basées sur le genre et encourager les victimes à utiliser les numéros d'urgence (**116 ou 800 805 805**) pour signaler les abus,
- ⊕ Intensifier la culture de la non-violence via des campagnes médiatiques et digitales dans le but de réduire les cas d'homicides.

A la population

- ⊕ Explorer les filières légales d'immigration pour le travail, l'éducation ou le regroupement familial, qui sont des alternatives plus sûres,
- ⊕ Créer ou renforcer les comités de veille de quartier pour collaborer avec les forces de sécurité en vue de signaler les activités suspectes, contribuant ainsi à sécuriser les communautés et à renforcer la prévention de la criminalité,
- ⊕ Respecter strictement les consignes sanitaires et se rendre dans la structure sanitaire la plus proche dès l'apparition des premiers symptômes du Mpox et de la fièvre de la vallée du Rift (FVR),
- ⊕ Ne jamais laisser les enfants se baigner seuls, même dans des bassins peu profonds,
- ⊕ Coopérer avec les forces de sécurité en signalant toute activité suspecte via les numéros verts disponibles **123 ou 800 00 20 20 (gendarmerie nationale) ; 17 (police nationale)**

- Favoriser le respect du code de la route et la prévention routière pour limiter les accidents et sauver des vies.

ANNEXE

Domaines thématiques	Incidents	Nombre de cas	VICTIMES	
			Décès	Blessés
Crimes organisés et extrémisme violent	Trafic/Saisie de drogue	47	0	0
	Escroquerie/Fraude	08	0	0
	Attaque / agression à main armée	06	0	5
	Homicide	05	5	0
	Vol de bétail	03	0	0
	Trafic de faux billets	03	0	0
	Trafic de médicaments	02	0	0
	Coups et blessures volontaires	02	1	1
	Bataille rangée	01	1	0
Démocratie et Gouvernance	Emigration irrégulière	05	0	0
	Affrontements violents	02	0	0
Femmes, Paix et Sécurité	Viol	10	0	0
	Coups et blessures volontaires	02	1	1
	Trafic de drogue	01	0	0
	Assassinat	01	1	0
	Attentat à la pudeur	01	0	0
	Infanticide	01	1	0
	Suicide	01	1	0
	Agression armée	01	0	0
Sécurité Environnementale	Accidents routiers	105	33	Plus de 300
	Noyade	08	10	0
	Chute mortelle	02	1	1
	Catastrophe naturelle (foudre)	02	3	0
	Incendie	02	0	0
	Mort par électrocution	01	1	0
TOTAL		222	66	Plus de 300

Édité le 28 septembre 2025

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Yoff, cité Apecsy Ecologique lot n°E/48 (porte principale stade municipal de Yoff) - DAKAR – SENEGAL Tél (221) 33 855 02 16 // 76 329 19 43 // 77 551 14 20 Email : wanep-seneaal@wanep.ora // www.wanep.seneaal.ora // www.wanep.ora